

Compte rendu de la réunion du 28/06/2019

Extension des compétences Communauté de Communes : le Conseil Municipal accepte la gestion du centre équestre de Condat par la Com Com.

Maintien du service public de l'ONF : Le Conseil Municipal est d'accord pour conserver ce service public.

Projet Wifi : Le Département se propose de développer la Wifi pour un montant de 4000 € financé à 70%. Des devis vont être demandés pour le camping, la salle des fêtes et l'Agence Postale.

Autorisation de paiement des honoraires procédures de péril imminent : suite à la demande de plusieurs voisins mitoyens victimes de la dangerosité de la grange de Lieuchy, nous avons saisi le Tribunal Administratif afin que celle-ci ne soit plus un danger. Le coût de cette saisie s'élève à 630 € à charge de la commune, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à régler cette somme. Cette grange va être démolie.

Enfouissement du réseau téléphonique poste Maisonneuve : nous réalisons cette opération.

Fermeture de la Trésorerie de Riom- es –Montagnes : A partir de 2021, il est prévu de fermer cette trésorerie. Une pétition a été déposée dans les commerces et à la Mairie pour s'opposer à cette fermeture.

Complément indemnitaire annuel : Il a été attribué la somme de 20€/mois supplémentaire au titre du RIFSEP pour le service administratif.

Convention d'occupation privative du domaine privé par la Société BORALEX : Dans l'hypothèse d'implantation d'un parc éolien sur la Commune de TRIZAC, la Société BORALEX demande au conseil municipal de signer avec la Commune une convention d'occupation des "pistes de montagnes" (statut des Chemins ruraux). Cette autorisation d'occupation précaire du domaine privé de la Commune est soumise à refecton et entretiens des pistes durant toute la durée d'exploitation du parc ainsi que des aides à l'investissement de divers sites touristiques à définir (voir journal de l'éolien N°3°).

- 1) Pour la procédure d'autorisation par les services de la Préfecture
- 2) Pour le résultat de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale les avis du conseil municipal sont à titre consultatif.
- 3) Dans l'état actuel des pistes la Commune est dans l'impossibilité financière de faire de gros travaux alors, un élu a suggéré d'augmenter l'impôt foncier. Certains conseillers n'ayant pris connaissance de cette convention que tardivement un nouveau vote aura lieu ultérieurement.